



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU LIBOURNAIS

SEANCE DU 2 JUIN 2021

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78  
Nombre de conseillers communautaires en exercice : 78

Date de convocation : 27/06/2021

L'an deux mille vingt et un, le deux juin à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la salle des fêtes à Libourne -, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON,

**Présents :**

Philippe BUISSON, Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Patrick MERCIER, Vice-président, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Laurent DE LAUNAY, Vice-président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Jean-Luc LAMAISON, Vice-président, Eveline LAVAURE-CARDONA, Vice-présidente, Laurent KERMABON, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Stéphanie DUPUY, Vice-présidente, Alain JAMBON, Vice-président, Jean Louis ARCARAZ, Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST, Conseiller délégué, Michel MILLAIRE, Conseiller délégué, Brigitte NABET-GIRARD, Conseillère déléguée, Michel MASSIAS, Conseiller délégué, Mireille BERNEDE, Jean-Luc BARBEYRON, Armand BATTISTON, Joachim BOISARD, Marianne CHOLLET, Mireille CONTE-JAUBERT, Jérôme COSNARD, Christophe DARDENNE Conseiller communautaire, Eléna DECOLASSE, Hélène ESTRADÉ, Lionel GACHARD, Christophe GALAN, Christophe GIGOT, Patrick HUCHET, Monique JULIEN, Martine LECOULEUX, Pierre MALVILLE, Gérard MOULINIER, David RESENDÉ, Laurence ROUEDE, Agnès SEJOURNET, Jean-Jacques TALLET, Josette TRAVAILLOT, Michel VACHER, Jean-Philippe VIRONNEAU

**Absents :**

Sophie BLANCHETON, Jean Louis D'ANGLADE, Philippe DURAND-TEYSSIER, Philippe GIRARD, Michèle LACOSTE, Bruno LAVIDALIE, Odile LUMINO, Gonzague MALHERBE, Frédéric MALVILLE, Edwige NOMDEDEU, Alain PAIGNE, Paquerette PEYRIDIEUX, François TOSI

**Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:**

Jacques LEGRAND pouvoir à Philippe BUISSON, Sébastien LABORDE pouvoir à Jean Louis ARCARAZ, Bernard GUILHEM pouvoir à Joachim BOISARD, Gabi HOPER pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Denis SIRDEY pouvoir à Hervé ALLOY, Jean Claude ABANADES pouvoir à Eléna DECOLASSE, Bernard BACCI pouvoir à Hélène ESTRADÉ, Marie-Sophie BERNADEAU pouvoir à Thierry MARTY, Didier CAZENAVE pouvoir à Josette TRAVAILLOT, Renaud CHALLENGEAS pouvoir à Stéphanie DUPUY, Sandy CHAUVEAU pouvoir à Laurence ROUEDE, Julie DUMONT pouvoir à Thierry MARTY, Patrick JARJANETTE pouvoir à Eveline LAVAURE-CARDONA, Fabienne KRIER pouvoir à Chantal GANTCH, Marie-Noëlle LAVIE pouvoir à Laurent KERMABON, Jocelyne LEMOINE pouvoir à Pierre MALVILLE, Pierre-Jean MARTINET pouvoir à Chantal GANTCH, Laura RAMOS pouvoir à Marianne CHOLLET, Christophe-Luc ROBIN pouvoir à Philippe BUISSON, Baptiste ROUSSEAU pouvoir à Laurent DE LAUNAY, Marie-Claude SOUDRY pouvoir à Fabienne FONTENEAU

-----  
Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance  
-----

# COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU MERCREDI 2 JUIN 2021

---

Lors de cette séance, le Conseil communautaire, dûment convoqué, a :

- désigné la secrétaire de séance : Madame Fabienne FONTENEAU
- pris les délibérations suivantes :

**Nombre de conseillers présents : 44**  
**Nombre de conseillers ayant donné pouvoir : 21**  
**Nombre de conseillers absents/excusés : 13**

## ADMINISTRATION GENERALE

Rapporteur : Monsieur Philippe BUISSON

### **2021-06-094 : Installation d'un nouveau conseiller communautaire**

Le Conseil communautaire déclare Madame Monique JULIEN installée dans ses fonctions de Conseillère communautaire.

### **2021-06-095 : Communication des actes juridiques et des délibérations du Bureau communautaire pris depuis la séance du 4 mai 2021**

Le Conseil communautaire en l'absence d'observations, prend acte de ces actes juridiques et décisions étant entendu que cette communication n'est pas sanctionnée d'un vote

## DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE ET URBANISME

Rapporteur : Madame Fabienne FONTENEAU en l'absence de Jacques LEGRAND

### **2021-06-096 : Libourne : approbation de révision à objet unique n°2 du PLU**

A l'unanimité (65 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- d'approuver la révision à objet unique n°2 du plan local d'urbanisme telle qu'elle est annexée à la présente délibération,

Conformément à l'article R 153-21 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie de Libourne et au siège de la Cali durant un mois et mention de cet affichage sera effectuée dans un journal du département.

La présente délibération et les dispositions engendrées par le PLU ne seront exécutoires qu'après :

- l'accomplissement des mesures de publicité,
- dès réception par Madame la Préfète, si la commune est située au sein d'un SCOT approuvé.

### **2021-06-097 : Libourne : approbation de la révision à objet unique n° 4 du PLU**

A l'unanimité (65 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- d'approuver la révision à objet unique n°4 du plan local d'urbanisme telle qu'elle est annexée à la présente délibération,

Conformément à l'article R 153-21 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie de Libourne et au siège de la Cali durant un mois et mention de cet affichage sera effectuée dans un journal du département.

La présente délibération et les dispositions engendrées par le PLU ne seront exécutoires qu'après :

- l'accomplissement des mesures de publicité,
- dès réception par Madame la Préfète, si la commune est située au sein d'un SCOT approuvé

**2021-06-098 : Libourne : approbation de la révision à objet unique n°5 du PLU**

A l'unanimité (65 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- d'approuver la révision à objet unique n°5 du plan local d'urbanisme telle qu'elle est annexée à la présente délibération,

Conformément à l'article R 153-21 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie de Libourne et au siège de la Cali durant un mois et mention de cet affichage sera effectuée dans un journal du département.

La présente délibération et les dispositions engendrées par le PLU ne seront exécutoires qu'après :

- l'accomplissement des mesures de publicité,
- dès réception par Madame la Préfète, si la commune est située au sein d'un SCOT approuvé.

**2021-06-099 : Libourne : approbation de la révision à objet unique n°6 du PLU**

A l'unanimité (65 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- d'approuver la révision à objet unique n°6 du plan local d'urbanisme telle qu'elle est annexée à la présente délibération,

Conformément à l'article R 153-21 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie de Libourne et au siège de la Cali durant un mois et mention de cet affichage sera effectuée dans un journal du département.

La présente délibération et les dispositions engendrées par le PLU ne seront exécutoires qu'après :

- l'accomplissement des mesures de publicité,
- dès réception par Madame la Préfète, si la commune est située au sein d'un SCOT approuvé.

**2021-06-100 : Saint Médard de Guizières : approbation de la modification simplifiée n°2 du PLU**

A l'unanimité (65 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- d'approuver le projet de modification simplifiée du PLU tel qu'il est annexé à la présente.

La présente délibération fera l'objet d'un affichage au siège de La Cali et en mairie de Saint-Médard-de-Guizières pendant un mois. Mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au Recueil des Actes Administratifs en vertu de l'article R. 153-21 du code de l'urbanisme.

Le présent acte devient exécutoire à compter de sa publication et de sa transmission à Madame la Préfète. Le dossier modifié est tenu à la disposition du public au siège de La Cali et en mairie de Saint-Médard-de-Guizières.

**2021-06-101 : Saint Denis de Pile : délégation du Droit de préemption urbain à Gironde Habitat 3 DIA**

A l'unanimité (65 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- de retirer le droit de préemption urbain à la commune de Saint-Denis-de-Pile pour les seules parcelles BP 65, 223, 242, 669 et 811, ayant fait l'objet de DIA.

- de déléguer le droit de préemption urbain à Gironde Habitat sur la commune de Saint-Denis-de-Pile pour préempter le bien sis sur les parcelles cadastrées BP 65, 223, 242, 669 et 811.

Cette délégation du droit de préemption prendra effet à compter de la publication de la présente délibération.

-d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout acte ou engager toute procédure administrative nécessaire à l'application de la présente délibération.

**2021-06-102 : Vayres : délégation du Droit de préemption urbain à Gironde Habitat**

A l'unanimité (65 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- de retirer le droit de préemption urbain à la commune de Vayres pour les seules parcelles AD 20,313 et 314, ayant fait l'objet de DIA.
- de déléguer le droit de préemption urbain à Gironde Habitat sur la commune de Vayres pour préempter le bien sis sur les parcelles cadastrées AD 20,313 et 314.  
Cette délégation du droit de préemption prendra effet à compter de la publication de la présente délibération.
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout acte ou engager toute procédure administrative nécessaire à l'application de la présente délibération.

## **DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET INNOVATION**

Rapporteur : Madame Fabienne FONTENEAU

### **2021-06-103 : Soutien aux investissements de l'entreprise Maison Tizac**

A l'unanimité (65 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à :

- verser une subvention de 20 000 € à la société SCEA Maison TIZAC pour soutenir ses investissements immobiliers économiques ;
- signer la convention de partenariat avec la société SCEA Maison TIZAC.

## **TRANSPORT ET MOBILITES DOUCES**

Rapporteur : Monsieur Patrick MERCIER

### **2021-06-104 : Subvention à l'association Roulez Festif dans le Libournais pour l'expérimentation "Buurtbus"**

A l'unanimité (65 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),  
financière,...)

Le Conseil communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à :

- attribuer une subvention de 8 000 € à l'association « Bouger Festif dans le Libournais »,
- signer tous les actes nécessaires à la réalisation de cette opération.

## **FINANCES, FISCALITE ET AFFAIRES JURIDIQUES**

Rapporteur : Monsieur Hervé ALLOY

### **2021-06-105 : Budget principal : avance de trésorerie au budget annexe "régie communautaire d'assainissement non collectif" - modification**

A l'unanimité (65 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- d'autoriser Monsieur le Président à ramener le montant de l'avance de trésorerie au budget annexe « régie communautaire d'assainissement collectif de La Cali » par la collectivité de rattachement – le budget principal de La Cali – à 25 000 € et de fixer la date limite de remboursement de celle-ci au 31 décembre 2022.

Les opérations de versement et de remboursement de cette avance de trésorerie sont non budgétaires. Elles sont imputées au compte de dépense 553 du budget principal et au compte de recette 5192 du budget annexe.

### **2021-06-106 : Budget principal : avance de trésorerie au budget annexe " assainissement collectif**

## Les Billaux - Lalande de Pomerol " - modification

A l'unanimité (65 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- d'autoriser Monsieur le Président à ramener le montant de l'avance de trésorerie au budget annexe « assainissement collectif Les Billaux Lalande de Pomerol » par la collectivité de rattachement – le budget principal de la Ville de La Cali – à 250 000 € et de fixer la date limite de remboursement de celle-ci au 31 décembre 2022.

Les opérations de versement et de remboursement de cette avance de trésorerie sont non budgétaires. Elles sont imputées au compte de dépense 553 du budget principal et au compte de recette 5192 du budget annexe.

### 2021-06-107 : Budget annexe centre aquatique : écritures de régularisation sur exercice antérieur

A l'unanimité (65 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à procéder à ces écritures de régularisation sur exercices antérieurs et d'en informer Monsieur le trésorier communautaire.

#### Imputations non budgétaires

- Budget annexe « Centre Aquatique » :

- débit : chapitre 13 – article 13251
- crédit : chapitre 10 – article 1068

- Budget principal Cali :

- débit : chapitre 10 – article 1068
- crédit : chapitre 204 – article 2041632
- débit : chapitre 040 – article 28041632
- crédit : chapitre 10 – article 1068

### 2021-06-108 : Harmonisation des tarifs des séjours organisés par les espaces jeunes du territoire

A l'unanimité (65 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant, à

- valider :

1- le mode de calcul du quotient familial de la CAF à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021 tel que :

(Revenus imposables avant abattements / 12 mois + prestations familiales mensuelles) / nombre de part fiscales

2- les 7 tranches de quotients applicables sur tout le territoire :

quotient
≤ a 400
401 a 600
601 a 850
851 a 1100
1101 a 1250
1251 a 1500
≥ 1501

3- la participation de La Cali à hauteur de 60% après déduction des subventions de nos partenaires, pour les séjours organisés par les Espaces Jeunes et 60 % pour les autres séjours organisés par le service jeunesse que l'on peut qualifier « d'hors sol », hormis les séjours identifiés « VACANCES POUR TOUS (VPT) » pour lesquels les subventions demandées imposent un tarif maximum de 150 € ;

- accepter, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021, les tarifs des séjours suivants :

quotient	Rocamadour du 7 au 9 juillet 2021	La Rochelle du 9 au 11 juillet 2021	Palma de Mallorca du 10 au 16 juillet 2021	Mediterranee* (plan B) du 10 au 16 juillet 2021	Ares du 15 au 16 juillet 2021
≤ à 400	19 €	29 €	107 €	60 €	10 €
401 à 600	28 €	44 €	161 €	90 €	16 €
601 à 850	40 €	62 €	228 €	127 €	22 €
851 à 1100	52 €	81 €	295 €	164 €	29 €
1101 à 1250	59 €	92 €	335 €	187 €	33 €
1251 à 1500	71 €	110 €	402 €	224 €	39 €
≥ 1501	73 €	114 €	416 €	232 €	40 €

quotient	San sebastien du 19 au 24 juillet 2021	cote atlantique* (plan B) du 19 au 24 juillet 2021	Bias du 26 au 28 juillet 2021	Ariege du 26 au 30 juillet 2021	Montalivet du 2 au 6 aout 2021
≤ à 400	30 €	30 €	16 €	39 €	31 €
401 à 600	44 €	46 €	24 €	59 €	47 €
601 à 850	63 €	65 €	33 €	84 €	67 €
851 à 1100	81 €	84 €	43 €	108 €	86 €
1101 à 1250	92 €	95 €	49 €	123 €	98 €
1251 à 1500	111 €	114 €	59 €	148 €	117 €
≥ 1501	150 €	118 €	61 €	153 €	150 €

quotient	Royan du 9 au 13 aout 2021	Langeac du 16 au 20 Aout 2021	Nvelle Aquitaine du 24 au 26 aout 2021	Belgique du 12 au 19 juillet 2021
≤ à 400	46 €	33 €	36 €	134 €
401 à 600	69 €	49 €	55 €	202 €
601 à 850	97 €	70 €	77 €	286 €
851 à 1100	126 €	90 €	100 €	370 €
1101 à 1250	143 €	103 €	114 €	420 €
1251 à 1500	172 €	123 €	137 €	504 €
≥ 1501	178 €	150 €	141 €	521 €

**2021-06-109 : Modification des tarifs de l'école intercommunal de musique située à Vayres et de la ludothèque à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021**

A l'unanimité (65 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Communautaire décide :

- de modifier, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021, les tarifs comme suit :

**Ecole de Musique**

	Année scolaire 2020/2021	
	CALI	HORS CALI
<b>ENFANTS / ETUDIANTS</b>		
Eveil musical / Initiation musicale	70,80 €	145,70 €
Formation musicale uniquement	70,80 €	145,70 €
Pratique instrumentale 1 instrument (comprenant formation musicale, cours individuels 1 instrument et pratique collective)	105,10 €	317,30 €
Pratique instrumentale 2 instruments (comprenant formation musicale, cours individuels 2 instruments et pratique collective) Après validation du diplôme de fin de 2ème cycle.	134,80 €	340,20 €
Pratique collective uniquement (pour les élèves déjà inscrits l'année précédente justifiant d'une fin de 2ème cycle et/ou d'un emploi du temps ne permettant pas d'assister aux cours individuels)	70,80 €	145,70 €
<b>ADULTES</b>		
Pratique instrumentale 1 instrument (comprenant formation musicale, cours individuels 1 instrument et pratique collective)	194,00 €	475,50 €

### Ludothèque

DESIGNATIONS	CALI	Hors CALI
<b>Tarifs applicables au 1er Septembre 2021</b>		
Carte individuelle et carte assistante maternelle	23,50 €	50,40 €
Carte familiale	33,70 €	70,60 €
Carte collectivité	65,40 €	141,20 €
Carte de prêt à l'unité		
* 1 élément	1,90 €	2,80 €
* 5 éléments	9,00 €	11,70 €
* 10 éléments	18,20 €	26,30 €
* Retard par semaine	2,10 €	5,10 €

### **2021-06-110 : Restitution de la piscine située 21 rue Pierre Benoît à Libourne**

A l'unanimité (65 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- de constater la non utilisation de la piscine situé au 21 rue Pierre Benoît à Libourne pour l'exercice de la compétence communautaire «construction, aménagement, entretien, et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire»,
- de restituer ce bien à la commune de Libourne,
- de demander à la commune de Libourne de procéder à la désaffectation de ce bien,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents concernant cette restitution.

## ENFANCE, PETITE ENFANCE

Rapporteur : Monsieur Laurent DE LAUNAY

### **2021-06-111 : Association "Mini pouss" : fixation du montant de la subvention pour l'année 2021**

A l'unanimité (65 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à :

- attribuer une subvention de 151 569,75 € au titre de l'année 2021 à l'Association « Mini Pouss » ;
- signer toutes pièces administratives et financières relatives au versement de cette subvention, dont notamment l'avenant annexé à la présente délibération.

### **2021-06-112 : Association "Eveil de l'Enfant" : fixation du montant de la subvention pour l'année 2021**

A l'unanimité (65 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à :

- attribuer une subvention de 150 000 € au titre de l'année 2021 à l'Association « Eveil de l'enfant » ;
- signer toutes pièces administratives et financières relatives au versement de cette subvention, dont notamment l'avenant annexé à la présente délibération.

### **2021-06-113 : Association "Age tendre" : fixation du montant de la subvention pour l'année 2021**

A l'unanimité (65 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à :

- attribuer une subvention de 190 000 € au titre de l'année 2021 à l'Association « Age Tendre » ;
- signer toutes pièces administratives et financières relatives au versement de cette subvention, dont notamment l'avenant annexé à la présente délibération.

### **2021-06-114 : Association "La souris verte" : fixation du montant de la subvention pour l'année 2021**

A l'unanimité (65 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à :

- attribuer une subvention de 117 500 € au titre de l'année 2021 à l'Association « La Souris Verte » ;
- signer toutes pièces administratives et financières relatives au versement de cette subvention, dont notamment l'avenant annexé à la présente délibération.

### **2021-06-115 : Association "Trottine" : fixation du montant de la subvention pour l'année 2021**

A l'unanimité (65 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à :

- attribuer une subvention de 150 570 € au titre de l'année 2021 à l'Association « Trottine » ;
- signer toutes pièces administratives et financières relatives au versement de cette subvention, dont notamment l'avenant annexé à la présente délibération.

## POLITIQUE DE LA VILLE ET CISPD

Rapporteur : Madame Eveline LAVAURE-CARDONA

2021-06-116 : Contrat de ville quartier du centre de Coutras : programmation d'actions subventionnées dans le cadre de l'appel à projet 2021

A l'unanimité (65 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Axe	Opérateur	Action	Descriptif de l'action	Coût prévisionnel	La Cali	Coutras	Mission Ville / Etat	Autres : CR – Caf – CD33, etc.
Cohésion sociale	Imagin' actions	Bien-être solidaire pour tous	Organisation d'ateliers collectifs et RDV personnalisé afin d'aider les participants à reprendre confiance en eux et à valoriser leur image personnelle et professionnelle. 80 ateliers collectifs (sur l'hygiène alimentaire - physique)	14 400€	1 000€	600€	2 400€	10 400€
	Imagin' actions	Coup de pouce numérique	Animation de 40 ateliers collectifs numériques. Découverte de l'outil informatique traitement de texte, saisie courrier, CV, recherche offres d'emplois, création d'une adresse mail, naviguer sur internet Découverte des réseaux sociaux.	122 620€	1 000€	800€	4 000€	116 820€
	Court aux troussees	Un film aventureuse « Toutencarton »	Imaginer et créer un décor de film et des accessoires en abordant l'ingénierie technique, la dextérité manuelle, l'entraide, la mixité et le recyclage des matériaux afin de réaliser un court-métrage	14 389€	500€	600€	autres «quartier solidaire	13 289€
Éducation	Les Labonautes	Machine à commande numérique	Des ateliers ouverts au jeune public pendant les vacances et aux jeunes et adultes permettant de confectionner une machine à commande numérique en vue d'un Fab Lab à Coutras	9 280€	500€	400€	2 500€	5 880€
	ADORA	Parcours de découverte des métiers	Découverte des métiers à travers des rencontres avec des professionnels ou des visites d'entreprises pour aider les collégiens du collège de Coutras dans leur recherche de stage et leurs projets d'orientation	17 500€	1 500€	700€	2 500€	12 800€
Habitat Cadre de vie	Le Grand Chemin-Plastick'Art	KoloR Ta Ville N° 4 Fresque participative	Fresque participative dans la ville de Coutras avec les habitants	2 510€	500€	800€	1 000€	210€
Dév. économique et emploi	Alter Ego Conseil	Auto-école solidaire	Mise en place d'une auto-école sociale et solidaire qui agira sur Coutras et offrira un accompagnement personnalisé.	29 316€	1 500€	600€	6 500€	20 716€
	APREVA	Garage mobile et solidaire	Expérimentation pour la mise en place d'un camion mobile aménagé permettant de faire des permanences et des prestations de petites mécaniques au sein du quartier prioritaire ainsi qu'à Libourne en lien avec la plate forme mobilité et l'auto-école solidaire portée par Alter Ego	60 500€	3 000€	2 400€	6 500€	48 600€
	Collectif API	l'Accroche	Initiation au photojournalisme de jeunes issus de l'école de la 2ème chance avec découverte des entreprises locales.	10 620€	500€	700€	2 500€	6 920€
Total					10 000€	7 600€	27 900€	

Le Conseil Communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à :

- verser les subventions aux opérateurs telles que présentées dans le tableau de programmation ci-dessus,

- signer une convention d'objectifs et tous les documents afférents avec chaque opérateur.

**2021-06-117 : Versements de subventions dans le cadre du CISPD pour l'année 2021**

A l'unanimité (65 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

CIDFF	Fonctionnement général	11 000 €
Service « Vict'Aid » de l'Institut Don Bosco	Travailleuse sociale en gendarmerie	15 000 €
	Permanences PAD	3 400 €
<b>TOTAL</b>		<b>29 400 €</b>

Le Conseil communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à :

- verser les subventions présentées dans le tableau ci-dessus ;

- signer avec chaque association les conventions d'objectifs et tous les documents afférents.

**JEUNESSE, INSERTION, ATTRACTIVITE DU MONDE ETUDIANT ET DEMOCRATIE PARTICIPATIVE**

Rapporteur : Monsieur Thierry MARTY

**2021-06-118 : Renouvellement du "Label Eurodesk" pour le Bureau Information Jeunesse**

A l'unanimité (65 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à :

- déposer une demande de labellisation « Relais Eurodesk en région » pour le BIJ situé à Libourne ;

- signer tous documents afférents à cette demande, dont la convention annexée à la présente délibération d'une durée d'une année, renouvelable tacitement.

**2021-06-119 : Cali Pass été**

A l'unanimité (65 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à :

- mettre en œuvre le dispositif « cali Pass été » ;

- accorder une subvention en nature d'une valeur faciale de 65 € à chaque jeune du territoire éligible à ce dispositif, sous la forme d'un chéquier d'activités ;

- signer tous documents administratifs et comptables afférents à la présente délibération.

**PAS DE QUESTIONS DIVERSES**

La séance a été levée à 18h45.

Vu pour être affiché, conformément aux articles L.2121-25 et L.5211-1 du code général des collectivités territoriales.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le  
Fait à Liboume

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,  
Philippe BUISSON



Pour expédition conforme  
Philippe BUISSON, Président  
de la Communauté d'Agglomération du Libournais



NB : Les décisions du Conseil communautaire et les débats y afférents seront retranscrits sur le registre des délibérations qui pourra être consulté par toute personne physique ou morale.

